



ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

SERVICE GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DES CENTRES PMS

CIRCULAIRE N° 00763

DU 19/02/2004

Objet : Charge du suivi médical des stagiaires

Réseaux : CF/LS/OS
Niveaux et services : SEC (PE/Ord) / Tous services/ enseignement spécial secondaire
Périodes :

*Aux Pouvoirs organisateurs et aux
Chefs des établissements d'enseignement
secondaire ordinaire et spécial organisés et
subventionnés par la Communauté française.*

Pour information :

Vérificateurs, Inspecteurs et Syndicats

Autorités : Directrice générale. **Signataire(s)** : Lise-Anne Hanse
Gestionnaires : Direction générale de l'enseignement obligatoire

Personne(s) ressource(s) : Stéphane MIGNON
Attaché
Cabinet du Ministre Pierre HAZETTE
Boulevard du Régent 37-40
1000 Bruxelles
e-mail : stephane.mignon@cfwb.be
Tél : 02/213.17.24
Fax : 02/213.17.09
GSM 0475/75.42.35

Références :

Renvoi(s) :

Nombre de pages : - *texte* : 2 page(s) – *Annexes* : 1 page(s)

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés :

Bruxelles, le 19/02/2004

CHARGE DU SUIVI MEDICAL DES ELEVES STAGIAIRES

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des discussions menées par la Secrétaire d'Etat à l'Organisation du travail, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Communauté française pour trouver une solution sur le long terme à la protection des jeunes stagiaires au travail, je vous demande de bien vouloir compléter le tableau repris en annexe, pour l'année scolaire 2002-2003.

Vous pouvez également télécharger ce tableau sur le site du Ministre Pierre HAZETTE à l'adresse suivante : <http://www.hazette.be>. Une fois sur le site, vous pouvez copier le tableau de la manière suivante :

- cliquer sur la rubrique 'Les Actualités', puis cliquer sur le lien 'Enquêtes stagiaires 2002-2003'.
- le tableau apparaît et il est alors possible de le transférer par un copier-coller dans une feuille vierge d'un tableau Excel qui sera ouverte en parallèle.

J'insiste pour que les réponses aux rubriques intitulées « Type de risque » et « Problèmes rencontrés sur le terrain » soient les plus complètes possibles.

Les tableaux complétés devront être envoyés pour le 20 février 2004 au plus tard, de préférence par messagerie électronique à l'adresse

stephane.mignon@cfwb.be

ou par courrier à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur Stéphane MIGNON
Attaché
Cabinet du Ministre Pierre HAZETTE
Boulevard du Régent 37-40
1000 Bruxelles

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

